

**Motion Vassilis Venizelos et consorts au nom du groupe des Verts et du groupe socialiste –
Financement de la politique : pour en finir avec l’obscurantisme vaudois**

Texte déposé

Les cantons de Fribourg et de Schwyz ont accepté, le 4 mars dernier, des modifications constitutionnelles introduisant des règles en matière de financement du monde politique. Ce sont désormais cinq cantons qui connaissent des dispositions de ce type.

Au niveau fédéral, une initiative populaire devrait être soumise au peuple ces prochains mois — initiative « pour plus de transparence dans le financement de la vie politique ». Malgré l’opposition du Conseil fédéral, on peut espérer que la population mette fin à cette exception helvétique. La Suisse est en effet le seul pays d’Europe à n’avoir aucune réglementation en matière de transparence pour le financement des partis politiques. Cela étant, les dispositions soumises au vote par le biais de l’initiative en question ne concerneront que les financements des partis à l’échelon fédéral.

Au niveau du canton de Vaud, notre parlement a refusé, en 2012, d’entrer en matière sur un contre-projet du Conseil d’Etat qui répondait à une motion du groupe socialiste : « Motion Stéphane Montangero visant à modifier la Loi sur l’exercice des droits politiques (LEDP) en introduisant les notions de transparence des coûts et de plafonnement des dépenses électorales pour les campagnes politiques » (07_MOT_006).

Les votes positifs de ce week-end rappellent pourtant l’importance que la population porte à cette question. La population veut savoir qui finance les activités des formations politiques.

Alors que la confiance envers le monde politique s’effrite, les résultats fribourgeois et schwytois doivent nous inciter à nous engager sur une voie similaire. Nous ne devons pas rater l’occasion qui nous est faite de faire preuve de transparence sur la provenance et le volume des montants qui alimentent nos campagnes politiques, que ce soit pour les élections ou les votations. De telles mesures seraient aussi l’occasion de marquer notre indépendance vis-à-vis de certains groupes d’intérêts et d’affirmer que nos institutions veulent travailler en toute transparence vis-à-vis de la population.

Par voie de motion, nous demandons au Conseil d’Etat de porter dans la Loi sur l’exercice des droits politiques les dispositions plébiscitées par le peuple fribourgeois le 4 mars dernier.¹

¹ L’initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique » modifie la Constitution fribourgeoise de la façon suivante :

Article 139a (nouveau) Obligation de transparence

¹ Les partis politiques, les groupements politiques, les comités de campagne ainsi que les organisations prenant part à des campagnes électorales ou de votations doivent publier leurs comptes. Doivent en particulier être publiés :

- a) lors de campagnes électorales ou de votations, les sources de financement ainsi que le budget total de la campagne correspondante ;
- b) pour le financement des organisations susmentionnées, la raison sociale des personnes morales participant au financement desdites organisations, de même que le montant des versements.
- c) l’identité des personnes physiques participant au financement desdites organisations, à l’exception de celles dont les versements n’excèdent pas 5000 francs par année civile.

² Les membres élus des autorités cantonales publient, au début de l’année civile, les revenus qu’ils tirent de leur mandat ainsi que les revenus des activités en lien avec celui-ci.

³ Les données publiées en vertu des alinéas 1 et 2 sont vérifiées par l’administration cantonale ou une entité indépendante. Une fois vérifiées, ces données sont mises à disposition en ligne et sur papier.

⁴ Pour le surplus, la loi règle l’application. Elle tient notamment compte du secret professionnel.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Vassilis Venizelos
et 25 cosignataires*

Développement

M. Vassilis Venizelos (VER) : — La Suisse est l'un des derniers pays d'Europe à ne pas avoir de législation sur le financement des partis et des campagnes politiques. Le 4 mars dernier, les cantons de Fribourg et de Schwytz ont accepté d'introduire des règles en la matière, rejoignant trois autres cantons suisses. Aujourd'hui, en Suisse, cinq cantons connaissent des dispositions en la matière. Il y a bien une initiative, au niveau fédéral, mais elle ne touche que le financement des partis à l'échelon fédéral. Au niveau cantonal, le canton de Vaud, a connu plusieurs tentatives de réglementer les activités politiques. Lors de la dernière tentative, en 2012, le contre-projet du Conseil d'Etat à la motion Stéphane Montangero s'était vu refusé pour quelques voix. Aujourd'hui, le parti socialiste et le groupe des Verts estiment qu'il est temps, pour le canton de Vaud, de corriger cette lacune. Les votes positifs du 4 mars dernier rappellent que la population attend un système plus clair et plus transparent.

Le canton de Vaud ne peut pas rester dans l'ombre et ignorer les dynamiques en cours. Alors que la population vote très régulièrement sur des objets divers, ce qui fait de notre démocratie semi-directe un exemple, nous ne pouvons pas continuer à garder secrète la façon dont nous finançons nos activités. Le manque de transparence soulève plusieurs questions et notamment celle de l'indépendance des partis politiques et des élus, ou celle de la puissance économique de certaines personnes physiques ou morales, qui peuvent parfois exercer une influence déterminante sur les décisions des acteurs politiques. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus éluder ces questions. Nous devons jouer cartes sur table et garantir le lien de confiance avec les citoyens. La démocratie vit grâce à la franchise et à la transparence.

La motion vise à rendre le financement de la vie politique transparent, dans le canton de Vaud, en reprenant le modèle voté par les Fribourgeois le 4 mars dernier. Pour rappel, dans les grandes lignes, il s'agit tout d'abord pour les groupements politiques de publier leurs comptes lors de campagnes électorales ou de votations. Ensuite, il s'agit de dévoiler les sources de financement des versements supérieurs à 5000 francs. Enfin, les élus devraient publier annuellement leurs revenus liés à leurs activités politiques.

La révision de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) est actuellement en préparation. Elle devrait nous être soumise ces prochains mois. Je suis sûr qu'il existe une majorité, au sein du Grand Conseil, pour introduire de nouvelles dispositions dans la législation cantonale. Avec cette révision en cours, nous avons l'occasion d'aller rapidement de l'avant, raison pour laquelle nous vous invitons à renvoyer directement la présente motion au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Le titre « Financement de la politique pour en finir avec l'obscurantisme vaudois » laisse déjà songeur. A mon avis, il est peu respectueux du dynamisme et du rayonnement culturel général de notre canton ; c'est là le patriote et bourgeois vaudois qui s'exprime. Peut-être le fait que notre collègue travaille à Genève explique-t-il qu'il reprenne en partie l'expression qui nous avait été lancée à la figure, il y a quelques temps, de « canton rupestre », ou alors est-ce en référence au toujours genevois Calvin — *Post tenebras lux* — que l'on veut apporter la lumière après l'obscurantisme vaudois. Quelle lumière ?

Selon les expériences menées à Genève, le registre n'a apparemment été consulté qu'une seule fois en une année. C'est dire qu'au-delà des grandes démonstrations et agitations, l'intérêt public est pour le moins mince, mitigé, voire inexistant. Et puis, cette motion pose toute une kyrielle de questions quant à savoir comment on va traiter les satellites divers et variés qui existent à gauche, avec les syndicats, comme à droite, avec des fondations ou autres associations aux noms parfois bucoliques que l'on trouve outre Sarine, par exemple. Comment qualifier les contributions du parti suisse, du parti central ? Quelles précautions entend-on prendre vis-à-vis de la sphère privée ? Jusqu'où va le contrôle ? Voudrait-on finalement un système à la française avec une étatisation des frais de campagne

et des subventions publiques ? Cela ne me paraît manifestement pas être un bon exemple, à voir ce qui s'est passé chez nos voisins. Bref, cela pose une kyrielle de questions qu'il nous paraît sage de pouvoir discuter en commission. Dès lors, en application de l'article 121 alinéa 1 lettre b de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), je vous demande de bien vouloir renvoyer la motion en commission.

La présidente : — Je prends note de votre demande de renvoi en commission. Nous voterons sur cela, puis sur la prise en considération, suivant le résultat des votes.

M. Stéphane Montangero (SOC) : — Ce n'est pas la première fois que notre parlement aborde la question du financement des partis et celui des campagnes politiques, notamment sous l'angle de la transparence sur la provenance de leur financement. En 2007 déjà — mon collègue Vassilis Venizelos l'a rappelé — nous avons déposé une motion demandant la transparence du financement des partis politiques et des campagnes, qu'elles soient électorales ou de votations. Nous demandions également, alors, un plafonnement des dépenses de campagne, de manière à éviter ce que nous avons vu il y a quelques semaines : un combat inégal. Au budget de 80'000 francs présenté publiquement par les porteurs de l'initiative « Oui aux soins dentaires » étaient opposés des moyens qui semblaient sans limite, estimés aujourd'hui à plus de 500'000 francs et dont le financement reste hélas totalement opaque. Malgré nos appels réitérés, les opposants ont toujours refusé de faire la lumière à ce propos, baignés dans la culture du secret.

Renvoyée dans un premier temps au Conseil d'Etat, puis en commission par une manœuvre dilatoire, la motion de 2007 a finalement été refusée, en 2012. En 2007, rappelons-le, le canton de Vaud aurait fait office de pionnier et aurait été montré en exemple. Aujourd'hui, nous vous présentons un texte plus modeste, la demande étant restreinte à la seule transparence financière et, hélas, nous sommes bien loin d'être pionniers. Mais nous voulons mettre fin à la culture du secret du financement politique qui gangrène petit à petit la confiance de notre population envers nos institutions et qui met à mal la nécessaire confiance en notre démocratie. Le 4 mars dernier, les cantons de Fribourg et de Schwytz ont tous deux accepté des initiatives cantonales de la Jeunesse socialiste exigeant la transparence du financement des partis politiques et des campagnes de votation. Et Dieu sait si, notamment pour Schwytz, il ne s'agit pas d'un canton dit progressiste ! Ce signal important montre, si besoin était, que la population souhaite connaître le financement de nos institutions et de nos partis. Notre société a évolué et la transparence y est de mise. Dans tous les domaines, nos concitoyennes et concitoyens réclament davantage de clarté. Les lois sur l'information ont été une avancée en ce sens. La publication des registres des intérêts des parlementaires également. Il fut un temps, pas si lointain, où les mêmes qui s'opposent à la transparence financière pour les partis et les campagnes politiques s'opposaient à la mise sur pied de ces registres, ne voyant pas d'un bon œil que de potentiels conflits d'intérêts puissent être connus de toutes et tous. Aujourd'hui, les citoyennes et citoyens sont en droit de savoir qui paie la campagne électorale de qui, qui paie quel comité de votation, ou par exemple qui paie pour que des signatures soient récoltées et qu'un referendum aboutisse. Les Vaudoises et les Vaudois sont en droit de savoir qui aurait un éventuel « fil à la patte » ou non et qui doit peut-être effectuer un ou plusieurs retours d'ascenseurs, n'en déplaise aux personnes qui parlent là-bas, à gauche.

Ne nous le cachons pas : notre parlement peut donner aujourd'hui un signal fort consistant à reconnaître que le financement des formations politiques mérite une attention particulière. Il en va de notre indépendance d'élues et d'élus. Nous savons que la grande révision de la LEDP est en route. Nous voulons donc transmettre ce texte directement au Conseil d'Etat pour qu'il puisse l'intégrer au projet qu'il nous remettra par la suite. Je vous remercie par conséquent de renvoyer la motion directement au Conseil d'Etat.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Pour le groupe UDC, la motion reste un *bis repetita* que nous avons déjà vu et débattu en 2012 avec une motion Stéphane Montangero du même acabit, ainsi qu'un contre-projet du Conseil d'Etat. Effectivement, même si nous faisons figure d'exception, en Europe, notre système démocratique a prouvé que, pour le moment, il n'y a pas de problématique financière dans nos partis, autant pour les élections que pour les votations, ou du moins, qu'il n'y a pas de scandale. Or, je vois qu'en France, un système de contrôle a déjà été adopté et, encore aujourd'hui, on vient de

lire qu'une éminente personnalité politique est aux prises avec une problématique financière concernant les élections !

Différentes questions peuvent se poser. La première consiste à savoir comment plafonner des dépenses et comment les contrôler, alors que l'on sait qu'il existe des moyens infinis pour contourner les futures réglementations dans le domaine, etc. En bref, de nombreuses questions se posent. La dernière fois, en 2012, en ayant participé au débat, il me semblait que nous avions mis un point final au leurre que l'on aimerait montrer au public en lui disant « Vous verrez, nous allons faire toute la transparence » alors que ce n'en est pas une. En tout cas pour le moment, nous avons deux possibilités : soit nous refusons complètement la motion, auquel cas nous serions en minorité, du moins à l'UDC, soit nous demandons le renvoi en commission et c'est ce que nous soutiendrons *in fine*.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Pour répondre à mon collègue Philippe Jobin, il n'y a effectivement jamais eu, en Suisse, de grand scandale au sujet du financement de la politique, contrairement à ce qui se passe dans certains pays et notamment en France, où comme vous l'avez dit, c'est un sujet d'actualité. Mais cela tient à une raison très simple : sur le plan fédéral, il n'y a pas de règle en la matière ! Evidemment, dès lors, il est impossible de détourner une loi qui n'existe pas.

En 2007, à l'issue des dernières élections fédérales, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) avait pointé du doigt un manque de transparence et recommandé l'adoption de l'obligation, pour les partis et les associations politiques, de révéler leurs sources de financement et leurs dépenses. L'OSCE a rappelé, en 2011, que la Suisse n'avait pas beaucoup évolué en la matière depuis son rapport de 2008 où elle révélait que le financement des partis devait être rendu public. Nous constatons que jusqu'ici cela n'a toujours pas beaucoup évolué. Le manque de transparence soulève évidemment la question de l'indépendance des partis politiques. Peut-on acheter les citoyens suisses ? Certainement pas tous, mais tout de même, de gros moyens financiers permettent un matraquage pouvant convaincre certains, ce qui suffit parfois à faire la différence. Il faut être clairs sur le fait que l'argent peut dévoyer la démocratie. La raison voudrait que nous limitions les moyens engagés pour que la lutte se fasse à armes égales, mais nous savons qu'une telle proposition a peu de chances d'aboutir. Faisons donc au moins un pas en décidant d'instaurer une transparence. Le résultat des élections ne devrait pas être le reflet des moyens financiers, mais de la réelle opinion des citoyens. Le groupe PDC-Vaud Libre vous recommande par conséquent de renvoyer la motion en commission, même si nous aurions gagné du temps en la transférant directement au Conseil d'Etat pour qu'il puisse prendre une mesure qui est évidente sur le plan de l'équité électorale.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : — Le groupe Ensemble à Gauche considère que l'opacité totale qui existe aujourd'hui sur le financement des partis politiques et des campagnes politiques gangrène le débat démocratique. Il constitue un véritable chancre de ce débat dans la mesure où des groupes d'intérêts, des lobbys, interviennent dans la campagne de manière secrète, sans intervenir à visage découvert. Au contraire, ils passent par des comptes et des soutiens financiers obscurs et par des moyens qui ne sont pas rendus publics. Aujourd'hui, l'implication des lobbys et des groupes d'intérêts dans les campagnes politiques est très forte, jusque dans l'activité des partis politiques, ce qui est fortement problématique. C'est donc une véritable gangrène du débat démocratique à laquelle nous devons prêter attention maintenant, car si nous ne le faisons pas, le débat démocratique sera progressivement vidé de sa substance et ce seront les plus fortunés, ceux qui disposent du plus de moyens qui imposeront leurs points de vue et leurs intérêts, de manière secrète.

C'est pourquoi nous considérons qu'il y a une nécessité, une urgence à permettre que la lumière soit faite sur le financement des groupes politiques et des campagnes politiques. Nous soutiendrons donc le renvoi direct de la motion au Conseil d'Etat. Nous suggérons aux Verts et au PS, s'ils n'obtenaient pas un renvoi direct de la part d'une majorité du parlement, d'utiliser leur majorité au Conseil d'Etat pour proposer un projet de loi qui aille dans le même sens. C'est une voie qu'ils peuvent utiliser, du moins je l'espère, puisqu'ils sont majoritaires à ce niveau.

Mme Claire Richard (V'L) : — Les Vert'libéraux ne sont pas forcément opposés au texte, sur le fond. Ils estiment qu'il est justifié de le reprendre aujourd'hui puisque la question a été évacuée il y a déjà quelques années. Si les électeurs de plusieurs cantons, de toutes obédiences, ont adopté de telles mesures, le groupe vert'libéral pense que la question reviendra de toute façon un jour ou l'autre et que

le débat mérite vraiment d'être mené aujourd'hui. Par contre, nous estimons qu'il s'agit d'un travail de commission et non directement du Conseil d'Etat. Nous vous encourageons donc à accepter le renvoi en commission et non le renvoi direct au Conseil d'Etat.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Je me réjouis de l'ouverture que suscite la proposition. J'entends aussi la volonté de chacun de pouvoir échanger en commission, sereinement, sur les différents éléments et ce sera aussi l'occasion de rappeler les différents débats déjà tenus dans ce plénum, la dernière fois en 2012. Ce sera aussi l'occasion de discuter les différentes solutions et propositions qui ont été portées dans le canton de Fribourg ou de Schwytz et peut-être, à la lumière de ces différents exemples, de trouver où « placer le curseur » pour qu'il soit en phase avec la sensibilité vaudoise. Je me rallie donc volontiers à la proposition d'un renvoi de la motion en commission, ce qui nous permettra probablement de poursuivre cet échange enrichissant en toute transparence.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.